

LE GUIDE DU CITOYEN



- 
- 4** SERVICES AUX CITOYENS
 - 5** DES ÉLUS À VOTRE SERVICE
 - 7** RÈGLEMENTS MUNICIPAUX
VIVRE EN HARMONIE
 - 17** CULTURE, LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE
PLAISIRS ET DÉCOUVERTES
 - 23** MA VIE DE QUARTIER
À DEUX PAS DE CHEZ MOI

AVERTISSEMENT

La mise à jour du guide du citoyen a été réalisée durant la pandémie. La situation sanitaire peut évoluer. Communiquez avec le ☎ 311 ou visitez le longueuil.quebec avant de vous déplacer.

Publié en juillet 2021

HÔTEL DE VILLE

4250, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi
8 h 30 à 16 h 30

De mai à octobre

Lundi au jeudi
8 h 30 à 16 h 30

Vendredi
8 h 30 à 12 h

Sur rendez-vous seulement.

À PROPOS DE LONGUEUIL

Moderne et tournée vers l'avenir, Longueuil est la ville-centre de l'agglomération de Longueuil qui regroupe plus de 434 000 personnes. Longueuil se distingue par la qualité des services essentiels qu'elle offre à sa population, par sa programmation culturelle riche et variée, de même que par son fort potentiel de développement économique. Forte de plus de 360 ans d'histoire, Longueuil propose aussi un milieu de vie stimulant et accueillant propice à l'épanouissement des familles, dans lequel se côtoient de grands espaces verts, des quartiers résidentiels et urbains paisibles ainsi qu'un milieu d'affaires prospère.

RENSEIGNEMENTS

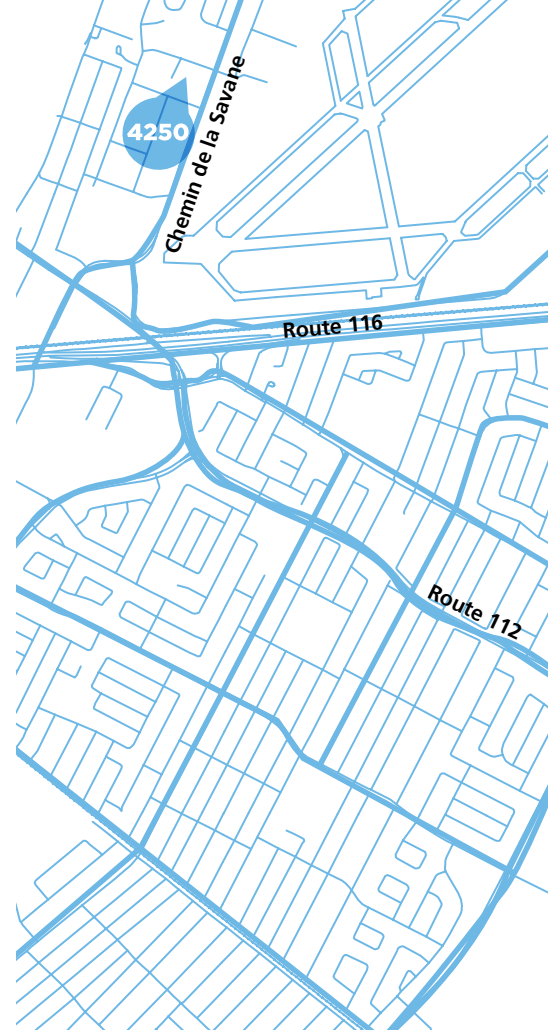
Centre de services aux citoyens : ☎ 311
De l'extérieur de Longueuil : ☎ 450 463-7311
Courriel : 311@longueuil.quebec

SERVICES OFFERTS

- ▶ Assermentation
- ▶ Comptoir de services aux citoyens
- ▶ Demande d'accès aux documents
- ▶ Licences pour animaux
- ▶ Mairie
- ▶ Paiement des taxes municipales et des constats d'infraction
- ▶ Réglementation municipale
- ▶ Requêtes
- ▶ Vérification des taxes foncières
- ▶ Urbanisme (obtention de permis au 4300, chemin de la Savane)

Nous vous invitons à conserver précieusement ce **Guide du citoyen** qui se veut un outil de référence. Parcourez aussi le site Internet longueuil.quebec, qui regorge de renseignements pratiques et dont l'information est régulièrement mise à jour. Vous verrez que Longueuil est une ville où il fait bon vivre, une ville qui a tant à offrir !

Suivez-nous sur les médias sociaux :



Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique afin d'alléger le texte.

SERVICES AUX CITOYENS

SERVICES TÉLÉPHONIQUES

CENTRE DE SERVICES AUX CITOYENS

Le Centre de services aux citoyens (CSC) est votre première porte d'entrée pour toute demande d'information en lien avec les services de la Ville et pour signifier tout incident. Vous pouvez joindre le CSC en composant le ☎ 311 sur le territoire de la ville de Longueuil, le ☎ 450 463-7311 à l'extérieur de la ville, par courriel au 311@longueuil.quebec ou en ligne au monportail.longueuil.quebec.

☎ 211

Le ☎ 211 est un service téléphonique et en ligne (211qc.ca) gratuit, qui permet de trouver des ressources sociocommunitaires disponibles à proximité. Accessible de 8 h à 18 h, 7 jours sur 7, ce service est une mine d'information pour tout citoyen de Longueuil, mais plus particulièrement pour les clientèles plus vulnérables : familles à faible revenu, proches aidants, personnes âgées, handicapées ou immigrantes, etc.

BUREAU DU PROTECTEUR DU CITOYEN : UN SERVICE PERSONNALISÉ À VOTRE ÉCOUTE

Toute personne ou tout groupe de personnes résidant sur le territoire de la ville de Longueuil qui n'a pu se faire entendre ou obtenir satisfaction auprès des différents paliers de l'administration municipale peut aussi demander l'intervention du Protecteur du citoyen.

Renseignements : ☎ 450 463-7147 ou longueuil.quebec/protecteur

SERVICES D'URGENCE

SYSTÈME D'ALERTE AUTOMATISÉ

La Ville possède un système d'alerte automatisé qui permet d'aviser les citoyens lors d'une situation d'urgence. Des alertes sont envoyées par téléphone, message texte et courriel dans différentes situations telles que des avis d'ébullition d'eau, des fuites de gaz ou des avis d'évacuation.

Pour vous inscrire gratuitement, visitez longueuil.quebec/onvousappelle.

LE SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) veille à maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique sur les territoires de Longueuil, de Boucherville, de Brossard, de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Lambert. Pour signaler un crime ou une urgence nécessitant une assistance immédiate de la police, composez le ☎ 911.

Suivez le SPAL sur les réseaux sociaux  

LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL) assure la prévention et la protection contre les incendies sur tout le territoire de l'agglomération de Longueuil. Les pompiers sont répartis dans 11 casernes et peuvent intervenir rapidement lors d'un incendie et de tout autre sinistre (accident de la route, déversement de matières dangereuses, etc.). Pour signaler un incendie, composez le ☎ 911.



DES ÉLUS À VOTRE SERVICE

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Le conseil d'un arrondissement se compose des conseillers qui représentent l'arrondissement au conseil de la ville. Les compétences qui relèvent des conseils d'arrondissement sont, notamment, en matière d'urbanisme, d'enlèvement des matières résiduelles et de l'organisation des loisirs.

CONSEIL DE VILLE


Le conseil de ville est composé de la mairesse et de 15 conseillers. Ses membres administrent les affaires de la Ville et en déterminent les orientations importantes.

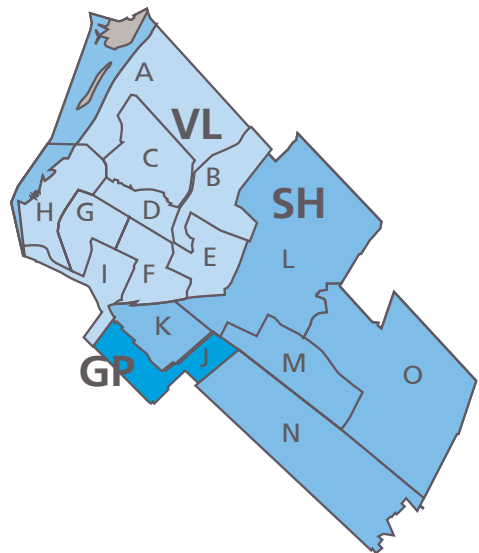
Tout citoyen peut assister* aux séances du conseil de ville. C'est une occasion pour lui d'interroger les élus sur différents enjeux qui touchent l'administration municipale.

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le conseil d'agglomération est composé de 10 membres : la mairesse de la ville-centre (Longueuil), le maire de chaque municipalité reconstituée (Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert) et 5 conseillers de la municipalité centrale, désignés par la mairesse.

Le public peut assister* aux assemblées; une période de questions est réservée à chaque séance. Les compétences qui relèvent du conseil d'agglomération sont, notamment, l'évaluation municipale, le transport collectif, la gestion de l'eau, la sécurité publique, la cour municipale et le logement social.

Les séances de ces conseils sont diffusées en direct sur la chaîne  YouTube de la Ville de Longueuil.



- A District de Fatima-du Parcours-du-Cerf
- B District du Boisé-Du Tremblay
- C District du Parc-Michel-Chartrand
- D District d'Antoinette-Robidoux
- E District de Georges-Dor
- F District des Explorateurs
- G District du Coteau-Rouge
- H District de Saint-Charles
- I District de LeMoynes-de Jacques-Cartier
- J** District de Greenfield Park
- K District de Lafèche
- L District du Vieux-Saint-Hubert-de la Savane
- M District du Parc-de-la-Cité
- N District d'Iberville
- O District des Maraîchers

*Si la situation sanitaire le permet.





MON PORTAIL CITOYEN

L'horaire de mes collectes
Mon dossier bibliothèque
Mes inscriptions aux activités
Mes demandes à la Ville
Mon dossier citoyen
Et plus encore...

INSCRIVEZ-VOUS !

monportail.longueuil.quebec

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX VIVRE EN HARMONIE



Cette section présente un résumé de la réglementation municipale. Elle ne remplace aucunement les textes officiels adoptés par les conseils d'arrondissement, de ville ou d'agglomération.

Avant d'entreprendre des démarches ou des travaux, prenez bien soin de vous informer auprès de la Ville.

① 311 ou longueuil.quebec/reglements-municipaux.

Il est possible de se procurer un permis de construction en ligne à permisenligne.longueuil.quebec ou en personne au 4300, chemin de la Savane.

Pour toute autre demande de permis, il faut se présenter au comptoir de perception de taxes au 4250, chemin de la Savane.

SURVEILLEZ CETTE ICÔNE POUR LES PERMIS DISPONIBLES EN LIGNE



CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION



Permis obligatoire

Pour procéder à une nouvelle construction, à la démolition ou à la modification d'un bâtiment (intérieur ou extérieur), à l'ajout d'équipement accessoire ou à l'abattage d'arbre, vous devez préalablement obtenir un permis.

SITE PATRIMONIAL CITÉ DU VIEUX-LONGUEUIL



Permis obligatoire

Tous les propriétaires qui veulent :

- faire des rénovations touchant l'extérieur d'un bâtiment principal ou accessoire;
- construire ou agrandir un bâtiment principal ou accessoire;
- morceler un terrain;
- modifier ou remplacer une enseigne;
- démolir totalement ou partiellement un bâtiment;

doivent faire des demandes de procédure et des demandes de permis ou d'autorisation avant de procéder aux travaux.



ABRIS D'AUTO PERMANENTS



Permis obligatoire

Un abri d'auto est une construction accessoire reliée au bâtiment principal formée d'un toit reposant sur des colonnes ou des murs, servant au stationnement d'automobiles. Pour procéder à la construction, à la démolition ou à la modification d'un abri d'auto permanent, vous devez obtenir préalablement un permis. Il est important de ne pas empiéter sur l'emprise de rue.

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Permis non requis

L'installation complète d'un abri d'auto temporaire est autorisée entre le 1^{er} novembre d'une année et le 15 avril de l'année suivante. Il doit se trouver sur le terrain de la propriété dans un espace de stationnement. Les matériaux autorisés sont le métal pour la charpente et la toile synthétique ou le polyéthylène pour le recouvrement complet de la charpente.





ARROSAGE

L'arrosage avec un boyau muni d'un pistolet ou d'une lance à fermeture automatique que l'on tient à la main est permis en tout temps.

L'arrosage par minuterie est permis entre 4 h et 6 h le matin tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche.

L'arrosage automatique sans minuterie est permis seulement entre 19 h et 23 h les jours suivants :

● ADRESSES PAIRES ● ADRESSES IMPAIRES

| ARRONDISSEMENTS | D | L | M | M | J | V | S |
|-----------------|---|---|---|---|---|---|---|
| Vieux-Longueuil | | ● | ● | | ● | | ● |
| Saint-Hubert | ● | | ● | ● | | ● | |
| Greenfield Park | ● | | ● | | ● | | ● |



NOUVELLE PELOUSE

Permis spécial obligatoire

L'arrosage est permis en tout temps, sauf entre 17 h et 19 h.

Apprenez-en plus sur la réglementation sur l'arrosage et l'utilisation de l'eau potable en visitant longueuil.quebec/economie-eau.

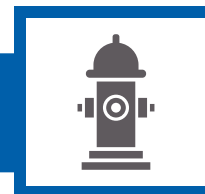


BONBONNES DE GAZ PROPANE

Autre que pour le BBQ – permis obligatoire

Une bonbonne ne doit pas excéder une capacité de 125 USWG (420 lb). D'autres dispositions s'appliquent pour l'installation d'une bonbonne de gaz propane en zone résidentielle.

Avant d'entreprendre l'installation, renseignez-vous au Centre de services aux citoyens en composant le 311.



BORNES-FONTAINES

Il est interdit d'utiliser les conduites, bornes-fontaines, vannes ou autres éléments du réseau d'aqueduc à moins d'obtenir un permis de la Ville. Des frais peuvent être applicables.





VOUS PRÉVOYEZ RÉNOVER? PLUS BESOIN DE VOUS DÉPLACER!

Il est possible de faire une **demande de permis en ligne**, 24/7, de façon efficace et conviviale, et de le recevoir dans le confort de votre foyer sans avoir besoin de vous déplacer. Les styles de permis pouvant être délivrés en ligne sont :

- ▶ Cabanon
- ▶ Rénovation intérieure
- ▶ Piscine
- ▶ Réparation extérieure
- ▶ Balcon
- ▶ Équipement accessoire
- ▶ Abattage d'arbres morts, malades ou dangereux

Pour de plus amples renseignements, visitez permisenligne.longueuil.quebec.



**DEMANDE DE
PERMIS EN LIGNE**



ANIMAUX DE COMPAGNIE

Licence obligatoire à renouveler chaque année

À l'intérieur d'une habitation ou sur une même propriété, on peut garder jusqu'à cinq animaux : un maximum de deux chiens et pas plus de trois chats. Le gardien ou le propriétaire d'un chien ou d'un chat doit avoir obtenu une licence pour son animal. Les animaux sont acceptés dans les parcs, mais doivent obligatoirement être tenus en laisse, sauf dans les parcs canins (voir pages 27, 28 et 30).

Vous pouvez vous procurer une licence à nos comptoirs de la perception des taxes ou en ligne à emili.net.

Depuis août 2020, il est permis de garder, maintenir ou posséder au plus deux pitbulls dans une unité d'habitation ou sur une même propriété si certaines conditions sont respectées.

Pour plus de détails sur la réglementation, visitez longueuil.quebec/animaux.



CLÔTURES

Permis non requis sauf pour les résidents du site patrimonial cité du Vieux-Longueuil

La pose d'une clôture est obligatoire dans les cas suivants :

- lors de l'installation d'une piscine;
- pendant un remisage ou un entreposage extérieur;
- lorsqu'un immeuble ou une excavation représente un danger pour la sécurité publique.

La conception et la finition d'une clôture doivent être propres à éviter toute blessure.



CABANON OU REMISE DE JARDIN



Permis obligatoire

Une seule remise est autorisée par terrain. Le cabanon ou la remise de jardin est un bâtiment accessoire servant au rangement. Les superficies maximales acceptées pour un cabanon ou une remise de jardin varient selon le nombre de logements et la superficie du terrain.

ÉCOCENTRES

Avant de s'y rendre :

- triezy vos matières par catégorie et assurez-vous que leur volume est inférieur à 2,5 m³;
- apportez une preuve de résidence et l'immatriculation de votre véhicule.

Où aller?

Le lieu de dépôt est déterminé en fonction des types de matières à déposer et de leurs provenances. Seul l'écocentre Payer reçoit les matières d'origine commerciale, avec frais.

| ÉCOCENTRES | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|
| MARIE-VICTORIN 1140, boulevard Marie-Victorin Longueuil | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| SAINT-BRUNO- DE-MONTARVILLE 600, rue Sagard | ● | ● | ● | ● | ● | ● 15 avril au 15 novembre | × | × | × | ● | ● | ● | × |
| PAYER 5050, rue Ramsay, Longueuil | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Aérosol, batterie d'automobile, bonbonne de gaz propane, chlore, colle, eau de Javel, goudron, huile, herbicide, insecticide, pesticide, peinture liquide dans le contenant d'origine, produit d'entretien ménager, solvant, tube fluorescent, lampe fluocompacte, etc.



PRODUITS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION



PNEUS D'AUTOMOBILE

Sans jantes, diamètre inférieur à 123 cm.



REBUTS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION

Bois de construction, bardeau d'asphalte, gypse, etc.



MÉTAUX ET FERRAILLE

Pièces et morceaux de métal, micro-ondes, cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, etc.



MATIÈRES GRANULAIRES

Roc, brique, béton, asphalte, etc.



BRANCHES ET TRONCS D'ARBRES

Longueur maximale de 2,5 m.



TERRE NON CONTAMINÉE



LISIÈRES DE TOURBE



MATIÈRES RECYCLABLES

Papier, carton, contenant de plastique, verre, métal, etc.



ENCOMBRANTS

Fauteuil, divan, matelas, meuble, etc.



APPAREILS AVEC HALOCARBURES

Réfrigérateur, congélateur, climatiseur, etc.



RÉSIDUS VERTS

Herbe, feuilles mortes, plantes, résidus de taille, gazon coupé, retailles de cèdre, etc.

× PRODUITS REFUSÉS

● SERVICE GRATUIT

Pour tous les résidents de l'agglomération de Longueuil :

- 12 visites par année;
- la longueur maximale d'un véhicule admissible est de 7,5 m (incluant une remorque).





Déposez-les en bordure de votre terrain après 20 h la veille ou avant 7 h le jour de la collecte.



ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte des ordures a lieu toutes les deux semaines. La collecte des matières recyclables se fait alternativement toutes les deux semaines, selon votre secteur. Placez votre bac en bordure de votre terrain de façon à ne pas nuire au déneigement ou au nettoyage. N'oubliez pas de remiser votre bac une fois la collecte terminée.



Utilisez l'outil interactif afin de connaître vos jours de collectes et télécharger le calendrier de votre secteur.

Visitez longueuil.quebec/collectes.

OBJETS ENCOMBRANTS

- Si vous désirez vous débarrasser d'objets encombrants, tels que des vieux meubles ou des matelas, ceux-ci doivent être placés en bordure de rue le jour de la collecte aux deux semaines (le jour varie selon le secteur).
- Enlevez les portes des fours, lave-vaisselles, laveuses et sècheuses et attachez les tapis en rouleaux de 1 m de long.
- Les électroménagers avec halocarbures ne sont pas acceptés (réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs).

RÉSIDUS VERTS, BRANCHES ET ARBRES DE NOËL

Des collectes de résidus verts et de branches sont offertes par année, du printemps à l'automne, en plus de celle des arbres de Noël.

- Placez les **résidus verts** idéalement dans des sacs de papier pour permettre une meilleure valorisation. Les sacs de plastique orange ou transparents sont tolérés. **Les sacs à ordures noirs ou verts ne sont pas acceptés.**
- Ficelez les **branches** ayant un diamètre inférieur à 5 cm en ballots d'une taille maximale de 30 cm de diamètre et d'une longueur maximale de 1 m. Les branches placées **dans un bac, un sac ou une boîte ne sont pas acceptées.**
- Au début du mois de janvier, les **arbres de Noël** sont ramassés pour être valorisés. Enlevez-en les décorations et placez-les horizontalement en bordure de votre terrain, non enveloppés ni attachés.

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

La collecte des matières organiques est offerte dans tous les secteurs, à l'exception des multilogements de huit unités et plus. Des sites d'apport volontaire sont aussi à la disposition des citoyens.

Vous pouvez y déposer vos matières organiques dans des sacs en papier ou transvider le contenu de votre récipient dans les bacs bruns prévus à cet effet.

Pour connaître l'emplacement des sites d'apport volontaire, visitez longueuil.quebec/collectes.

Joignez-vous au groupe  Destination bac brun

Une communauté pour échanger, partager de l'information et découvrir des trucs et astuces pour faciliter votre expérience!





SACS EN PLASTIQUE

La Ville interdit la distribution de certains sacs d'emplètes dans les commerces de détail afin d'encourager un changement de comportement à l'égard de l'utilisation de ce type de sacs et de réduire ainsi l'impact environnemental.



AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Il est important de ne pas prolonger votre aménagement paysager trop près du trottoir afin d'éviter qu'il soit endommagé lors des opérations de nettoyage et de déneigement.

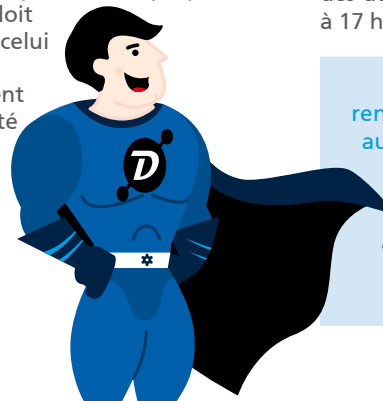


DÉNEIGEMENT

La première étape du déneigement exécuté par la Ville est le tassement de la neige pour dégager les boulevards et les rues; elle est suivie, au besoin, de l'étape du soufflement.

Les opérations de soufflement peuvent être déclenchées après des précipitations cumulatives de 10 cm en respectant l'ordre de priorité suivant : les artères principales, les écoles, les circuits de transport en commun, les voies collectrices et les rues locales ayant au moins un trottoir.

Par ailleurs, il est défendu de jeter, de déposer ou d'amonceler de la neige provenant d'un terrain privé dans un canal, un égout, une rue, une ruelle, sur un trottoir, une place publique ou toute autre propriété. Tout propriétaire d'immeuble doit s'assurer que celui qui effectue le déneigement de sa propriété détient le permis requis à cette fin.



STATIONNEMENT EN HIVER

Du 1^{er} décembre au 1^{er} avril, le stationnement de nuit est interdit dans toutes les rues de Longueuil lorsqu'une opération de déneigement (épandage, tassement, soufflement) est déclenchée.

Tout véhicule stationné dans la rue de minuit à 6 h pendant une opération de déneigement est en infraction au règlement CO-2014-859. Un constat d'infraction sera remis et le véhicule pourrait être remorqué aux frais du propriétaire.

Lorsqu'une signalisation temporaire ou une enseigne amovible a été posée dans le but d'interdire le stationnement lors d'une opération de déneigement, il est interdit de stationner un véhicule dans la rue. Les citoyens ont la responsabilité de prendre connaissance des avis de déneigement, émis au plus tard à 17 h tous les jours.

Consultez  [CaptDeneige](#) ou renseignez-vous au Centre de services aux citoyens en composant le  **311** ou à [longueuil.quebec/neige](#).

Vous pouvez vous abonner aux avis par texto et par courriel à l'adresse suivante : [longueuil.quebec/neige](#).



REMORQUAGE DE VÉHICULES

Les véhicules saisis ou abandonnés dont il est impossible de retrouver le propriétaire sont entreposés à la fourrière.

Quand le stationnement est interdit lors de l'enlèvement de la neige, tout véhicule susceptible de nuire aux opérations de déneigement est rapidement déplacé dans une autre rue où celui-ci ne nuira pas aux travaux. Les frais de remorquage peuvent être réclamés sur un constat d'infraction et perçus par la cour municipale.

Pour récupérer son véhicule, il suffit de communiquer avec le Service de police de l'agglomération de Longueuil au ☎ 911, qui vous indiquera l'endroit où il se trouve.



BRUIT

En tout temps, il est interdit de causer un bruit excessif de nature à gêner la tranquillité du voisinage. Il est également défendu de faire du bruit dans les endroits publics dans le but d'attirer l'attention ou de solliciter les gens à des fins commerciales.



AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENT



Permis obligatoire

Tout espace de stationnement doit être recouvert de pavé autobloquant, d'asphalte ou de béton. Comme stipulé dans le règlement en vigueur, les travaux relatifs au pavage, aux bordures, au drainage, au tracé et à la signalisation d'une aire de stationnement doivent respecter les délais de réalisation.

ENTREPOSAGE DE VÉHICULES

Le stationnement ou le remisage de certains types de véhicules est prohibé sur les terrains ayant un usage résidentiel. Renseignez-vous au Centre de services aux citoyens en composant le ☎ 311.

VÉHICULES À VENDRE

Pour ne pas nuire à la visibilité, le Code de la sécurité routière interdit à tout conducteur de circuler avec un véhicule dont les vitres ne sont pas libres ou dont le pare-brise ou les vitres sont pourvus d'une affiche « À vendre ». Un règlement municipal interdit aussi de stationner un véhicule dans la rue afin de le vendre ou de l'échanger. Seule l'entrée privée du propriétaire du véhicule peut être utilisée à cette fin.

VÉHICULES NON AUTORISÉS

Il est interdit de circuler à l'aide de véhicules de loisir sur des terrains publics ou privés. Les véhicules de loisir sont les motocross, les motoneiges, les véhicules tout-terrain et les véhicules motorisés de promenade à deux roues.

LAVAGE DE VÉHICULES

Le lavage des véhicules est permis à condition d'utiliser un boyau muni d'un pistolet ou d'une lance à fermeture automatique.





ARBRES



Permis obligatoire pour abattre un arbre

Les arbres sont des éléments indispensables permettant de rendre notre climat agréable, de diminuer les îlots de chaleur et d'assainir l'air.

La végétation urbaine crée des îlots de fraîcheur et devient ainsi une ressource efficace pour réduire la pression qu'exercent les changements climatiques sur les collectivités.

Minimalement, chaque terrain doit comporter un arbre à grand déploiement (feuillu ou conifère) par 125 mètres carrés de superficie et un arbre par 8 mètres linéaires le long des rues et des parcs, et au pourtour de grands stationnements.

Pour plus de renseignements concernant le plan de verdissement de la Ville, consultez longueuil.quebec/verdissement.

AGRILE DU FRÊNE

L'agrile du frêne est un insecte qui constitue un grand danger pour tous les types de frênes. Si vous possédez des frênes sur votre propriété, planifiez une inspection le plus rapidement possible en faisant appel aux services d'un professionnel. Ce dernier vérifiera si vos arbres peuvent être traités ou s'ils doivent être abattus. La période prévue pour traiter les frênes est du 15 juin au 31 août. Si vous devez élaguer ou abattre des frênes, les dates pour le faire sont du 1^{er} octobre au 15 mars. Assurez-vous de vous débarrasser adéquatement des résidus de frêne lors des collectes spéciales de la Ville ou en vous rendant aux écocentres Marie-Victorin ou Payer.

Pour suivre l'avancement des travaux et des interventions sur le territoire, consultez longueuil.quebec/agrile.



VENTE PORTE-À-PORTE

Permis obligatoire

Pour exercer son activité sur le territoire de la ville de Longueuil, un vendeur itinérant doit se procurer préalablement un permis. Le détenteur d'un permis de vendeur itinérant doit se conformer à certaines obligations et il lui est interdit de solliciter les jours fériés et le dimanche, de même que dans les endroits publics.



VENTES-DÉBARRAS

Quatre ventes-débarras sont généralement* autorisées par année, à date fixe, par logement.

Deux blocs de deux fins de semaine consécutifs ont été déterminés pour la tenue de ces ventes-débarras :

- au printemps, la dernière fin de semaine complète de mai et la suivante;
- à l'automne, la dernière fin de semaine complète de septembre et la suivante.

Seules ces fins de semaine sont autorisées pour les ventes-débarras. Aucun permis n'est requis.

Pour plus de renseignements, pour annoncer votre vente-débarras ou pour connaître la liste des adresses inscrites, consultez longueuil.quebec/cartes-interactives/ventes-debarras.



**Journée verte
de Longueuil**

**ARBRES OFFERTS
GRATUITEMENT**

**ÉVÈNEMENT ANNUEL
QUI PLACE L'ENVIRONNEMENT
AU PREMIER PLAN.**

Consultez
longueuil.quebec/journee-verte

* Si la situation sanitaire le permet.





PISCINES ET SPAS



Permis obligatoire

Avant de déterminer l'emplacement de votre piscine ou de votre spa, vérifiez auprès des services d'utilité publique (Bell Canada, Énergir, Hydro-Québec, Vidéotron, etc.) s'il y a des conduites ou des câbles souterrains dans les limites de votre propriété.

REMPLISSAGE DE PISCINES

Le remplissage des piscines est interdit entre 17 h et 19 h. Il est également interdit de remplir une piscine avec un boyau dont le diamètre est supérieur à 2 cm.

Dans le cas de piscines de plus de 9 000 L, un citoyen peut utiliser un boyau de plus de 2 cm à condition d'obtenir un permis non renouvelable et d'une durée de 4 jours. Des frais de 20 \$ sont exigés. Seuls deux permis peuvent être délivrés dans la même année pour le même immeuble. Vous pouvez obtenir votre permis au 4250, chemin de la Savane.

FILTREURS DE PISCINES, CHAUFFE-EAU ET THERMOPOMPES



Permis obligatoire

Une thermopompe, un chauffe-eau, un filtreur de piscine, un climatiseur ou un autre appareil similaire, doit être situé à une distance minimale de 1 m d'une ligne de terrain (2 m si vous habitez le secteur Le Moyne). Dans tous les cas, un appareil installé au sol et visible à partir d'une voie de circulation publique doit être dissimulé par un écran végétal. L'intensité du bruit à la limite du terrain ne doit pas excéder 53 dB (A). Il est strictement interdit de relier une thermopompe, un chauffe-eau, un filtreur de piscine ou de spa, un climatiseur ou un autre appareil similaire, au réseau d'aqueduc municipal. D'autres dispositions peuvent s'appliquer. Renseignez-vous au Centre de services aux citoyens en composant le 311.

RAMONAGE DE CHEMINÉES

Vous pouvez ramoner vous-même votre cheminée ou confier ce travail à un ramoneur. Le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil ne recommande ni n'accrédite aucune entreprise de ramonage. Toutefois, il souhaite mettre en garde les citoyens qui sont sollicités par certains entrepreneurs n'ayant pas les qualifications nécessaires. Pour assurer votre sécurité, choisissez un entrepreneur qualifié membre de l'Association des professionnels du chauffage (APC) à poelesfoyers.ca.



FEUX EN PLEIN AIR

En milieu urbain, les feux en plein air présentent des risques de propagation d'incendie sans compter qu'ils peuvent causer des désagréments au voisinage. Il est interdit d'allumer et d'entretenir un feu en plein air à moins d'avoir obtenu au préalable un permis délivré par le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil. Il est interdit de faire brûler des déchets ou des débris de construction.

Les foyers extérieurs au bois sont interdits partout sur le territoire de Longueuil. Par contre, les foyers au gaz sont autorisés dans tous les arrondissements.

Pour obtenir d'autres renseignements pertinents, consultez longueuil.quebec/feux-exterieurs.



**CULTURE, LOISIR ET
VIE COMMUNAUTAIRE
PLAISIRS ET DÉCOUVERTES**




LONGUEUIL EST SANTÉ ET SAINES HABITUDES DE VIE

Parc Marie-Victorin

Longueuil est une grande ville qui sait offrir des sites de nature pour se ressourcer. D'une saison à l'autre, vous pouvez vous adonner à vos activités récréatives ou à vos sports préférés grâce à ses quelque 200 parcs, dont 4 parcs-nature, ses pistes cyclables et sa plage municipale située au parc de l'Île-Charron, en bordure du fleuve Saint-Laurent.

D'avril à novembre, 70 vélos BIXI sont accessibles à travers 6 stations. L'hiver, il est possible de pratiquer le vélo grâce au réseau blanc, qui compte 5 km de pistes cyclables déneigées.

La Ville de Longueuil et ses organismes locaux vous proposent un grand choix d'activités sportives et de plein air des plus intéressantes ainsi que des installations sécuritaires tels que patinoires, planchodromes, terrains de tennis, soccer et de baseball.

Pour en savoir plus sur les activités offertes, consultez  Longueuil est active ou [longueuil.quebec](https://www.longueuil.quebec).



LONGUEUIL EST LOISIRS ET ENTRAIDE

Longueuil fait équipe avec près de 500 organismes sans but lucratif pour faire de la ville un endroit où il fait bon vivre. Loisir récréatif ou culturel, sport amateur, éducation et formation, développement communautaire ou aide à la personne, la programmation des activités régulières et les services offerts par ces organismes dûment reconnus par la Ville, contribuent à sa vitalité et au rayonnement de sa vie sociale et communautaire.

Ils participent notamment à l'organisation d'événements annuels, tels que la **Semaine des aînés**, et mettent sur pied de nombreux événements jeunesse et des activités de reconnaissance de l'action bénévole. En partenariat avec la Ville, ils offrent également une trentaine de camps de jour dans tous les quartiers et présentent le Salon des camps de jour au printemps.

Les **maisons des jeunes** et le programme municipal récréatif **Cité Ados** sont des lieux de rendez-vous* pour les jeunes de 9 à 11 ans et de 12 à 17 ans, où ils peuvent se divertir en s'adonnant à des activités libres comme le billard, le tennis et le soccer de table, les jeux vidéo et les jeux de société, en présence d'animateurs dynamiques, accueillants et à l'écoute des jeunes. Des activités spéciales sont organisées régulièrement, comme des tournois, des sorties ou des soirées thématiques.

Longueuil fait partie des **Municipalités amies des aînés** depuis 2013 et des **Municipalités amies des enfants** depuis 2018. Soucieuse d'inclure tous ses citoyens, elle se dote annuellement d'un plan d'action visant les personnes handicapées et l'accessibilité universelle. Elle détient aussi une politique familiale. Pour connaître les nombreux programmes, politiques et plans de la Ville, visitez longueuil.quebec/programmes-politiques-plans.

* Dans le respect des consignes sanitaires en vigueur

Camps de jour

Le bénévolat vous intéresse?
Visitez longueuil.quebec/benevolat.

Pour plus de détails ou pour vous inscrire aux activités, consultez longueuil.quebec.

Semaine des aînés



LONGUEUIL EST LECTURES ET DÉCOUVERTES

BIBLIOTHÈQUES LONGUEUIL – EXPLOREZ LES POSSIBILITÉS!

8 BIBLIOTHÈQUES

70 000 USAGERS INSCRITS

475 000 DOCUMENTS IMPRIMÉS

25 000 DOCUMENTS AUDIOVISUELS

20 000 LIVRES NUMÉRIQUES

84 POSTES INFORMATIQUES
PUBLICS LIÉS À INTERNET

120 EMPLOYÉS POUR
VOUS SERVIR

DES BIBLIOTHÈQUES VIVANTES ET ACCESSIBLES

L'inscription aux bibliothèques est gratuite et permet d'avoir accès à une collection de documents vaste et variée. Il suffit de se présenter en bibliothèque et d'obtenir sa carte Accès au moyen d'une preuve d'identité et d'une preuve de résidence. Tout au long de l'année, les bibliothèques offrent des centaines d'activités pour tous les âges : heures du conte, animations pour les jeunes, ateliers, formations et conférences!

CHEZ NOUS OU CHEZ VOUS ?

À partir des bibliothèques de la Ville ou de son domicile, tout citoyen peut consulter en ligne le catalogue *Léonard* pour chercher un document ou connaître sa disponibilité. De plus, chaque abonné qui en fait la demande peut obtenir un numéro d'identification personnel (NIP) au comptoir de l'une des bibliothèques du réseau.

Ce NIP permet d'accéder à d'autres options du catalogue, soit :

- consulter son dossier en ligne;
- réserver ou renouveler à distance les emprunts de documents;
- se faire livrer à la bibliothèque de son choix des documents disponibles ailleurs dans le réseau;
- accéder aux nombreuses ressources en ligne offertes (journaux, musique, formations et plus).

UNE IMPRESSIONNANTE COLLECTION NUMÉRIQUE

Avec plus de 20 000 livres numériques, la collection numérique donne aussi accès à l'édition du jour de plus de 4 000 journaux du monde entier dans une soixantaine de langues. On peut également avoir accès à des formations en ligne, des ressources en généalogie, de la musique et plus encore.

LONGUEUIL, VILLE-LECTURE

La Ville de Longueuil est devenue, en 2005, la première ville québécoise à se doter d'une Charte de ville-lecture. Par cette charte, elle reconnaît notamment que la lecture et l'alphabétisation sont essentielles au développement de l'individu, de sa famille et de sa communauté. En 2016, un plan d'action élaboré avec les organismes du milieu a été rendu public et a déjà permis de réaliser plusieurs actions concrètes.

Pour plus de renseignements, visitez
[f Bibliothèques Longueuil.](#)



LONGUEUIL EST CULTURE ET DIVERTISSEMENT

Longueuil et ses partenaires offrent une foule d'activités, de fêtes et d'événements qui font d'elle une ville vivante et accueillante. À preuve, le Marché de Noël et des traditions de Longueuil, les festivités de la fête nationale du Québec et de la fête du Canada ainsi que le Lumifest ne représentent que quelques exemples d'événements qui accueillent annuellement des milliers de festivaliers.

Des expositions sont aussi présentées, notamment dans les bibliothèques, au Centre d'exposition et d'animation en art actuel Plein sud, au Théâtre de la Ville, dans les centres culturels et à l'édifice Marcel-Robidas.

Grâce à la présence sur son territoire de nombreux partenaires culturels, Longueuil propose également de la formation en arts de la scène, de nombreuses activités de loisir culturel, des spectacles professionnels et des événements populaires qui célèbrent la culture tels que le Festival Petits bonheurs et les Journées de la culture.

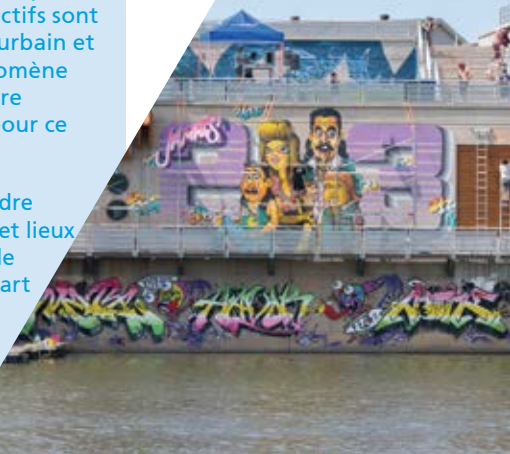
Longueuil possède un Bureau de la culture et des bibliothèques, dont l'un des principaux mandats est d'assurer le développement de la culture et le rayonnement des grands projets culturels à Longueuil. Pour sa part, le Conseil des arts de Longueuil a pour mission de soutenir la création, la production et la diffusion artistique professionnelle sur le territoire.

La Ville a également publié une Politique en art urbain, dont les principaux objectifs sont de faire connaître les œuvres d'art urbain et leurs créateurs, d'encadrer le phénomène des graffitis indésirables et de rendre accessibles des options autorisées pour ce type de pratique artistique.

La Ville a de plus mis en place un Cadre d'intégration de l'art aux bâtiments et lieux publics afin de mettre en valeur et de développer la collection d'œuvres d'art public. Chaque année, de nouvelles œuvres s'ajoutent aux quartiers de la ville et enrichissent l'espace.

Pour connaître les lieux des fresques réalisées dans le cadre de la politique en art urbain, visitez longueuil.quebec/cartes-interactives/art-urbain.

  **Longueuil est culture**



LONGUEUIL EST HISTOIRE ET PATRIMOINE

Longueuil possède un patrimoine bâti qui témoigne de plus de 360 ans d'une histoire qui a débuté avec la seigneurie de Longueuil. La ville actuelle couvre un vaste territoire qui regorge de constructions et de vestiges urbains des différentes époques qui ont marqué son développement, dont plusieurs remontent au Régime français.

Témoin de son riche passé, le patrimoine bâti longueuillois évoque à la fois ses origines lointaines, la formation de ses villages et de ses parcours fondateurs, les activités économiques reliées aux transports et à l'industrie, les secteurs de villégiature et la banlieue.

En demeurant attentifs à ce qui nous entoure, il est facile de déceler des empreintes encore bien perceptibles de notre histoire. Le quadrilatère du parc archéologique de la Baronnie situé dans le Vieux-Longueuil en est un très bon exemple. En effet, le premier seigneur de Longueuil, Charles Le Moyne père, y a fait construire certains des plus anciens bâtiments de la Rive-Sud de Montréal.

Maison patrimoniale



Pour en connaître davantage sur l'histoire et sur les circuits patrimoniaux de Longueuil et pour profiter chaque mois des Journées Histoire et patrimoine ou, en août, des activités du Mois de l'archéologie, consultez longueuil.quebec/histoire-et-patrimoine.

MA VIE DE QUARTIER À DEUX PAS DE CHEZ MOI



ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL

CENTRES SPORTIFS > ☎ 311

- 1 **Aréna Émile-Butch-Bouchard**
200, rue De Gentilly Est
- 2 **Aréna Jacques-Cartier**
1143, rue De Lorimier
- 3 **Centre Olympia**
2950, rue Dumont
- 4 **Centre sportif et récréatif**
1175, boulevard Sainte-Foy
- 5 **Colisée Jean-Béliveau**
1755, boulevard Jacques-Cartier Est

BIBLIOTHÈQUES > 450 463-7180

- 6 **Claude-Henri-Grignon**
1660, rue Bourassa
- 7 **Fatima**
2130, rue Jean-Louis
- 8 **Georges-Dor**
2760, chemin de Chambly
- 9 **Hubert-Perron**
1100, rue Beaugard
- 10 **Jacques-Ferron**
100, rue Saint-Laurent Ouest

BUREAU D'ARRONDISSEMENT > ☎ 311

- 11 **Édifce Marcel-Robidas**
300, rue Saint-Charles Ouest

CENTRES COMMUNAUTAIRES

- 12 **Centre de quartier Lionel-Groulx
Maison Tremplin**
267, rue Toulouse
450 442-4019
- 13 **Centre éducatif et communautaire
Sainte-Agnès**
1900, rue Saint-Georges,
secteur LeMoyné
☎ 311
- 14 **Centre Jeanne-Dufresnoy**
1, boulevard Curé-Poirier Est
☎ 311
- 15 **Centre Sénéchal
Maison de la Famille Lemoyne**
1882, rue Saint-Georges
450 465-3571
- 16 **Centre Vie de quartier
Notre-Dame-de-la-Garde
La Croisée**
1226, rue Green et
1278, rue Papineau
450 677-8918
- 17 **Chalet Armand-Racicot**
735, rue Saint-Jean
☎ 311
- 18 **Chalet Bellerive**
845, rue Maple
☎ 311
- 19 **Chalet Carillon**
1405, rue Laurier
☎ 311
- 20 **Maison de quartier Fonrouge**
301, rue Cuvillier Est
450 646-8800

- 21 **Maison de quartier Saint-Jean-Vianney**
2255, rue Cartier
450 646-6714
- 22 **Centre Communautaire
le Trait d'Union**
3100, rue Mousseau
450 647-1107
- 23 **Maison de la Famille le Cavalier**
2027, rue Daniel
450 646-8808
- 24 **Maison Le Réveil**
930, rue Saint-Jacques
450 670-5268

CENTRES CULTURELS > 450 463-7181

- 10 **Centre culturel Jacques-Ferron**
100, rue Saint-Laurent Ouest
- 11 **Édifce Marcel-Robidas**
300, rue Saint-Charles Ouest

COUR MUNICIPALE

- 34 4025, boulevard Taschereau
450 463-7006

PARCS-NATURE

- 26 **Parc Michel-Chartrand**
1895, rue Adoncour
450 468-7619
- 27 **Parc Marie-Victorin**
Chemin de la Rive
- 33 **Boisé Du Tremblay**

PARCS CANINS > 311

- 28 Chemin Du Tremblay, à la limite du Vieux-Longueuil et de Boucherville
- 29 Près du réservoir Julien-Lord, au bout de la rue Darveau

PISCINE INTÉRIEURE

- 3 Centre Olympia
2950, rue Dumont
450 463-7100, poste 4817

SANTÉ

- 30 CLSC Longueuil-Ouest
201, boulevard Curé-Poirier Ouest
450 651-9830
- 31 CLSC Simone-Monet-Chartrand
1303, boulevard Jacques-Cartier Est
450 463-2850
- 32 Hôpital Pierre-Boucher
1333, boulevard Jacques-Cartier Est
450 468-8111

TRANSPORT

- 25 Métro Longueuil-
Université-de-Sherbrooke
100, place Charles-Le Moyne
STM-INFO 514 786-4636
stm.info

 Réseau de pistes cyclables
routeverte.com

 Réseau de transport de Longueuil
450 463-0131
rtl-longueuil.qc.ca



ARRONDISSEMENT DE SAINT-HUBERT

ARÉNAS

- 1 Centre sportif Gaétan-Boucher**
3850, rue Edgar
450 656-0200
- 2 Centre sportif Rosanne-Laflamme**
7405, terrasse du Centre
☎ 311

BIBLIOTHÈQUES > 450 463-7180

- 3 Joseph-William-Gendron**
3875, Grande Allée
- 4 Raymond-Lévesque**
7025, boulevard Cousineau

BUREAU D'ARRONDISSEMENT > ☎ 311

- 5 Hôtel de ville**
4250, chemin de la Savane

CENTRE OPTIMISTE > ☎ 311

- 6 Centre optimiste Laflèche**
3825, rue Windsor

CENTRES CULTURELS > ☎ 311

- 7 Bienville**
3500, boulevard Mountainview
- 8 Boisvert**
6005, boulevard Payer
- 9 Immaculée-Conception**
3675, rue Rocheleau
- 10 Labrosse**
3880, rue Labrosse
- 11 Meunier**
525, rue Latour
- 12 Pierre-et-Bernard-Lucas**
2060, rue Holmes
- 13 Saint-Thomas-de-Villeneuve**
5400, boulevard Payer

HÔTEL DE VILLE > ☎ 311

- 5 4250, chemin de la Savane**
longueuil.quebec

MARCHÉ PUBLIC > ☎ 311

- 14 Marché public de Longueuil**
4200, chemin de la Savane

PARC CANIN > ☎ 311

- 15** Près de l'intersection du boulevard Vauquelin et de la rue du R-100

PARC-NATURE

- 16 Parc de la Cité**
6201, boulevard Davis
450 463-7100, poste 4022

PISCINE INTÉRIEURE > ☎ 311

- 2 Centre sportif Rosanne-Laflamme**
7405, terrasse du Centre

SANTÉ

- 17 CLSC Saint-Hubert**
6800, boulevard Cousineau
450 443-7400

TRANSPORT

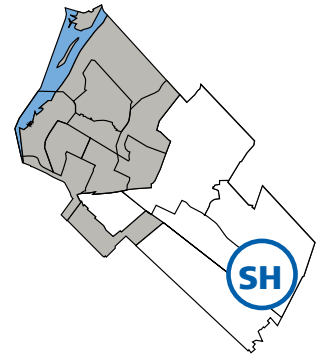
- 18 Gare Longueuil-Saint-Hubert**
2505, rue Patrick
1 888 702-TRAM (8726)
exo.quebec



Réseau de pistes cyclables
routeverte.com



Réseau de transport
de Longueuil
450 463-0131
rtl-longueuil.qc.ca



ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK

ARÉNA > ① 311

- 1 **Cynthia-Coull**
195, rue Empire

BIBLIOTHÈQUE > 450 463-7180

- 2 **Greenfield Park**
225, rue Empire

BUREAU D'ARRONDISSEMENT > ① 311

- 3 156, boulevard Churchill

CENTRES COMMUNAUTAIRES > ① 311

- 4 **René-Veillet**
1050, rue de Parklane
- 5 **Roger-Doucet**
185, rue Empire

SANTÉ

- 6 **Hôpital Charles-Le Moyne**
3120, boulevard Taschereau
450 466-5000

PARC CANIN > ① 311

- 7 Angle des rues Cummings et Payer

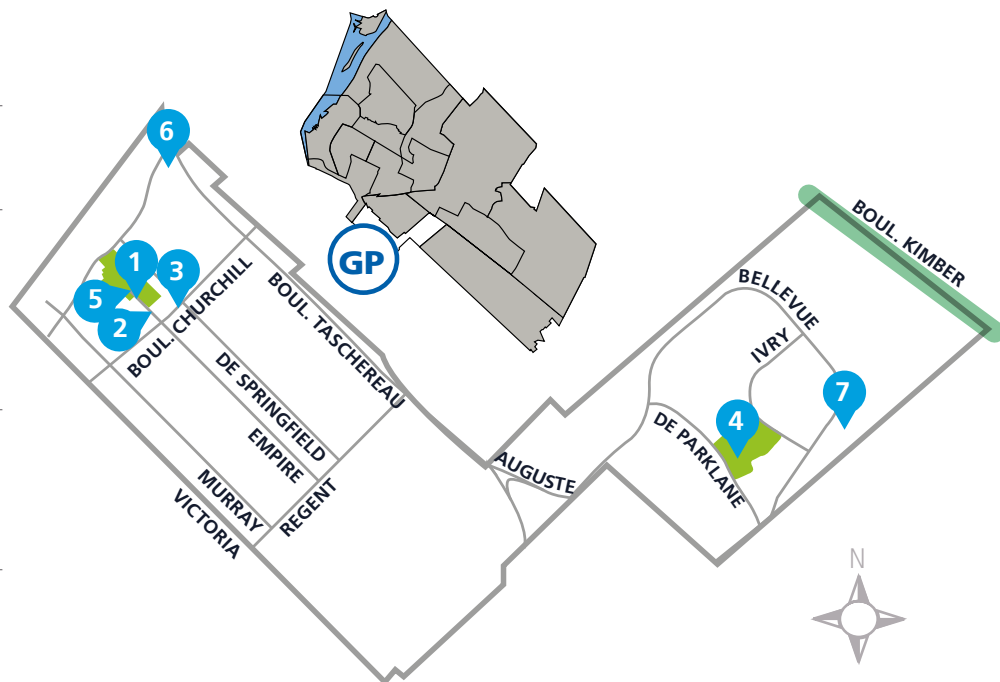
TRANSPORT



Réseau de pistes cyclables
routeverte.com



Réseau de transport de
Longueuil
450 463-0131
rtl-longueuil.qc.ca



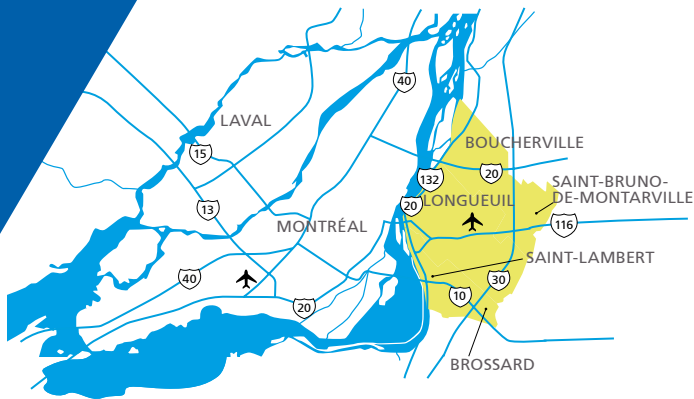
LONGUEUIL EN BREF

TERRITOIRE DE LA VILLE
123 KM²

POPULATION DE LA VILLE
252 226

ÂGE MÉDIAN
41,9 ANS

LANGUE
79,2 % FRANCOPHONE



La Ville de Longueuil est la ville-centre de l'agglomération de Longueuil qui comprend aussi les municipalités de Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert, et qui compte plus de 434 000 habitants.



Université de Sherbrooke, campus Longueuil



Bibliothèque Raymond-Lévesque

Crédit : Julien Perron-Gagné

SANTÉ

2 HÔPITAUX : CHARLES-LE MOYNE ET PIERRE-BOUCHER
3 CLSC

ÉDUCATION

2 CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES : MARIE-VICTORIN ET RIVERSIDE
50 ÉCOLES PRIMAIRES
13 ÉCOLES SECONDAIRES
4 ÉCOLES DE FORMATION PROFESSIONNELLE
1 CÉGEP
6 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS
6 UNIVERSITÉS

INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES

206 PARCS
306 PLATEAUX SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS EXTÉRIEURS
59 PISCINES, PATAUGEOIRES ET JEUX D'EAU
48 PATINOIRES
5 PLANCHODROMES
1 PLAGE MUNICIPALE (FERMÉE POUR L'ÉTÉ 2021)

BIBLIOTHÈQUES

8 BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

EMPLOYÉS MUNICIPAUX

254 EMPLOYÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL
837 EMPLOYÉS DU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL
1 254 FONCTIONNAIRES



